
États financiers de la Fondation des YMCA du Québec

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires	8-12
Annexe.....	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation des YMCA du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice de 15 mois terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 15 mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des revenus de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, l'audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les registres de la Fondation et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des revenus de dons et contributions, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice de 15 mois terminé le 31 mars 2025 et l'exercice de 12 mois terminé le 31 décembre 2023, de l'actif à court terme et des produits reportés au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2023 et des soldes de fonds au 31 mars 2025, au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023. Nous avons également exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice précédent en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 18 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

Fondation des YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

		31 mars 2025 (15 mois)			31 décembre 2023 (12 mois)
	Notes et annexe	Fonds général	Fonds de dotation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons et contributions	A	2 206 690	—	2 206 690	2 602 832
Revenus de placement	4	487 080	—	487 080	351 364
		2 693 770	—	2 693 770	2 954 196
Charges					
Charges de fonctionnement					
Ressources humaines	5	343 907	—	343 907	193 144
Administration et communications		146 928	—	146 928	62 265
		490 835	—	490 835	255 409
Charges inhérentes aux produits	7				
Dons et contributions	5	1 245 426	—	1 245 426	871 630
Frais de gestion – Fonds de dotation		45 485	—	45 485	33 351
		1 290 911	—	1 290 911	904 981
		1 781 746	—	1 781 746	1 160 390
Excédent des produits sur les charges avant contributions		912 024	—	912 024	1 793 806
Contributions à Les YMCA du Québec	6	1 436 290	—	1 436 290	2 004 928
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(524 266)	—	(524 266)	(211 122)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation des YMCA du Québec
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Fonds général	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$
Soldes au 1 ^{er} janvier 2023	(128 958)	5 394 550	5 265 592
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(211 122)	—	(211 122)
Virement interfonds	555 095	(555 095)	—
Soldes au 31 décembre 2023	215 015	4 839 455	5 054 470
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(524 266)	—	(524 266)
Virement interfonds	553 181	(553 181)	—
Soldes au 31 mars 2025	243 930	4 286 274	4 530 204

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation des YMCA du Québec
État de la situation financière
au 31 mars 2025

		Fonds général		Fonds de dotation		Total
Notes		2025	2023	2025	2023	2025
		\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
Encaisse		1 464 990	556 781	56 206	50 083	1 521 196
Somme due par le Fonds de dotation		2 480 145 *	1 594 932 *	—	—	—
		3 945 135	2 151 713	56 206	50 083	1 521 196
Placements	2	—	—	6 710 213	6 384 304	6 710 213
Autre placement		—	70 353	—	—	70 353
		3 945 135	2 222 066	6 766 419	6 434 387	8 231 409
Passif						
À court terme						
Somme à payer à Les YMCA du Québec	6	1 211 758	951 543	—	—	1 211 758
Somme due au Fonds général		—	—	2 480 145 *	1 594 932 *	—
Produits reportés		2 489 447	1 055 508	—	—	2 489 447
		3 701 205	2 007 051	2 480 145	1 594 932	3 701 205
Soldes de fonds						
Grevés d'une affectation d'origine externe	8	—	—	4 286 274	4 286 274	4 286 274
Grevés d'une affectation d'origine interne	9	—	—	—	553 181	553 181
Non affectés		243 930	215 015	—	—	243 930
		243 930	215 015	4 286 274	4 839 455	4 530 204
		3 945 135	2 222 066	6 766 419	6 434 387	8 231 409

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation des YMCA du Québec**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2025

	31 mars 2025 (15 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(524 266)	(211 122)
Ajustements pour :		
Variation de la juste valeur des placements	(657 793)	(393 045)
Amortissement des produits reportés	152 090	121 844
Perte sur les autres placements	—	10 787
	(1 029 969)	(471 536)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Somme à payer à Les YMCA du Québec	260 215	(205 914)
Produits reportés	1 281 849	83 644
	512 095	(593 806)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(246 470)	(304 514)
Cession de placements	648 707	295 054
	402 237	(9 460)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	914 332	(603 266)
Encaisse au début	606 864	1 210 130
Encaisse à la fin	1 521 196	606 864

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »), constituée le 13 juillet 1983 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a été établie pour appuyer l'association de Les YMCA du Québec et pour assurer sa pérennité en faisant connaître l'incidence de son action communautaire, en recueillant des fonds pour la soutenir et en administrant ces fonds de façon responsable. La Fondation est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Fondation a décidé de modifier sa fin d'exercice pour le 31 mars.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Fonds général

Les produits et les charges liés aux activités de financement et d'administration sont présentés dans le Fonds général.

Fonds de dotation

Les dotations sont constatées dans le Fonds de dotation. Les revenus de placement tirés de ressources détenues à titre de dotations et les charges du Fonds de dotation sont présentés dans le Fonds général.

Constatation des produits

Les apports affectés afférents aux activités de collecte de fonds sont constatés à titre de produits du Fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits dans le Fonds de dotation.

Les revenus de placement du Fonds de dotation devant être utilisés selon les affectations imposées par le donateur sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées; autrement, ils sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les promesses de dons pour la campagne de financement sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Dans le cadre de son fonctionnement courant, la Fondation reçoit des dons en nature. Ces dons sont présentés dans les produits de la Fondation. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur à la date où ils sont reçus. La juste valeur est déterminée en s'appuyant sur la valeur marchande, une valeur d'expertise ou la valeur marchande de fournitures ou de services similaires.

2. Méthodes comptables (suite)

Répartition des charges de ressources humaines

La Fondation présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les fonctions déclarées dans lesquelles des charges de ressources humaines sont ventilées sont les ressources humaines et les charges inhérentes aux produits. Les charges de ressources humaines sont ventilées de façon proportionnelle sur la base des heures effectuées directement dans l'exercice d'une fonction. La répartition est appliquée de façon uniforme selon cette base à chaque année.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers, incluant l'autre placement, sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement. Les placements à long terme de la Fondation consistent en des parts dans le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, qui est composé de participations dans des fonds communs de placement et de trésorerie. La Fondation détient 5 696,8754 parts au 31 mars 2025 (5 960,4333 parts en 2023) à une valeur unitaire de 1 177,88\$ (1 071,11 \$ en 2023).

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-valeur, la moins-valeur déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Promesses de dons

Les promesses de dons en main sont les suivantes :

	31 mars 2025	31 décembre 2023
	\$	\$
À court terme		
Besoins prioritaires	373 250	454 000
Besoins prioritaires – YMCA Secteur Hochelaga	7 500	—
Besoins prioritaires – YMCA Ville de Québec	20 000	90 000
Développement du Camp YMCA Kanawana	200 000	59 333
Soutien à la réussite scolaire	734 667	75 000
Zone jeunesse	—	100 000
Réfugiés	—	10 000
À long terme		
Besoins prioritaires	323 000	849 547
Besoins prioritaires – YMCA Secteur Hochelaga	7 500	—
Besoins prioritaires – YMCA Ville de Québec	—	20 000
Développement du Camp YMCA Kanawana	80 000	299 129
Soutien à la réussite scolaire	810 666	—
	2 556 583	1 957 009

4. Revenus de placement

Les revenus (pertes) de placement sont composés des éléments suivants :

	31 mars 2025 (15 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
	\$	\$
Revenus tirés des placements détenus par le Fonds de dotation	373 183	234 161
Gain (perte) à la cession de placements détenus par le Fonds de dotation	56 360	(20 190)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements détenus par le Fonds de dotation	601 433	413 235
	1 030 976	627 206
Variation nette des produits reportés	(543 896)	(275 842)
	487 080	351 364

5. Ressources humaines

Les charges de ressources humaines incluses dans chacune des fonctions sont les suivantes :

	31 mars 2025 (15 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
	\$	\$
Charges de fonctionnement – ressources humaines	343 907	193 144
Charges inhérentes aux produits – dons et contributions	814 443	421 448
	1 158 350	614 592

6. Opérations entre parties liées

Les sommes reçues par l'entremise des programmes de collecte de fonds sont remises sous forme de dons à Les YMCA du Québec. Une somme totale de 1 436 290 \$ (2 004 928 \$ en 2023) a été remise à Les YMCA du Québec. Ces dons visent principalement à financer les programmes communautaires et les projets de développement de Les YMCA du Québec. Ils sont versés en fonction des besoins de Les YMCA du Québec et de l'évolution des placements de la Fondation.

Les YMCA du Québec facturent également à la Fondation des coûts de ressources humaines pour un montant de 1 124 088 \$ (586 890 \$ en 2023).

Les opérations avec Les YMCA du Québec sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties liées.

7. Charges inhérentes aux produits

Les charges inhérentes aux produits incluent les coûts engagés pour réaliser un effort spécial de financement dont des encaissements auront lieu au cours des prochaines années.

8. Soldes de fonds grevés d'une affectation d'origine externe

Les soldes de fonds du Fonds de dotation grevés d'une affectation d'origine externe sont composés des dotations suivantes :

	31 mars 2025	31 décembre 2023
	\$	\$
Appui de la mission du YMCA	1 135 796	1 135 796
Fonds Jeunesse Standard	750 000	750 000
Fonds Estate of William Ridley	589 146	589 146
Fonds Alphabétisation	400 000	400 000
Fonds Pointe-Saint-Charles	320 344	320 344
Programmes de partenariat dans les pays du tiers-monde	24 422	24 422
Formation des jeunes responsables	149 628	149 628
Fonds Sam Lazarus – Bourses pour les jeunes campeurs	399 193	399 193
Développement du Camp Kanawana	394 572	394 572
Fonds Westmount	63 300	63 300
Prix Gabrielle et Maurice A. Massé	30 000	30 000
Fonds Centre Jeunesse du Parc	5 465	5 465
Fonds Centre Jeunesse de NDG	1 322	1 322
Club Héritage	23 086	23 086
	4 286 274	4 286 274

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est soumise au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements, qui découle des fluctuations des taux d'intérêt, des indices boursiers, des taux de change, et du degré de volatilité de ces taux et indices.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Fondation des YMCA du Québec

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2025

Dons et contributions – Annexe A

	31 mars 2025 (15 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
	\$	\$
Dons annuels	89 738	129 075
Dons des corporations	728 084	909 401
Dons des fondations	598 954	984 861
Événements-bénéfices	597 730	351 180
Dons majeurs des individus	45 050	51 269
Legs et dons planifiés	59 434	71 907
Dons en nature	87 700	105 139
	2 206 690	2 602 832